

**PLAN D'ACTION SST DES CHUTES ET DÉPÔTS À NEIGE**

TÂCHE / RESPONSABLE	ACTIVITÉS	RISQUES	MESURES À PRENDRE	MESURES DE CONTRÔLE
<b>ACTIVITÉS PRÉ-HIVERNALES</b>				
SCA et C/D ou C/M arrondissement	Préparation de la surface de roulement et d'entassement.	Renversement d'un camion ou enlèvement en période de gel/dégel.	Nettoyage du terrain, comprend : - L'enlèvement et la disposition des résidus de fonte; - Le nivellement des trous et des ornières de façon à avoir une surface plane et uniforme; - La correction des trous dans le pavage.	Rapport d'inspection du SCA et/ou Fiche d'inspection de l'arrondissement.
	Sécurisation du site.	Présence de piétons ou de personnes non autorisées sur le site, éviter le vandalisme.	Inspection et réparation de la clôture et des barrières au besoin : - S'assurer que les barrières sont bien cadenassées; - Installer des panneaux d'interdiction d'accès aux véhicules et piétons.	
	Sécurisation de la guérite.	Éviter le vandalisme, le vol.	S'assurer que la serrure de la guérite est fonctionnelle et que les fenêtres et portes sont bien sécurisées (grillages si requis).	S'assurer que la serrure de la guérite est fonctionnelle et que les fenêtres et portes sont bien sécurisées (grillages si requis).  - S'assurer que le chauffage est fonctionnel (min 10°C); - Si une toilette portative est utilisée elle doit être chauffée; - Avoir une trousse de premiers soins complète; - Les équipements d'entretien (pelles, sel, etc...); - EPI supplémentaire (dossard à haute visibilité, bouchons acoustiques, gants réfléchissant, lampe de poche, cordons pour lunettes, etc...); - La liste des numéros d'urgence pour le personnel; - Moyen de communication fonctionnel.
		Inconfort, sécurité du personnel d'opération.		
	Contrôle de la circulation des camions et directives de sécurité aux camionneurs.	Accidents de véhicules.	- Mettre en place des panneaux de circulation et de limite de vitesse selon le site; - Mettre en place à l'entrée du site des panneaux de consignes de sécurité aux piétons et camionneurs; - S'assurer que tous les panneaux de signalisation et de consignes de sécurité sont présent, visibles et en bon état (pas de graffiti); Les consignes sont, par exemple: - Interdiction de débarquer de son véhicules à moins de 30m du tas de neige; - Ne pas rouler avec la benne en position relevée; - Aucune personne à pied dans l'enceinte du site; - Dossard de sécurité obligatoire lorsque à l'extérieur de véhicule; - Claquage du panneau arrière interdit, risque d'avalanche; - Ne pas circuler à plus de 20 km/h; - Toujours respecter les consignes des surveillants; - Ne pas stationner son véhicule sur le site sauf en cas de panne; - Véhicule et personnel autorisé seulement; - Affiches ENTRÉE, SORTIE.	Lors du mesurage des camions, un document des consignes de sécurité est remis aux camionneurs.
	Éclairage.	Accidents de véhicules et piétons.	Inspection de l'éclairage avant la saison pour s'assurer que l'éclairage est fonctionnel et adéquat : - Remplacer les luminaires brûlés si requis.	
	Butées, plaques et grillages de sécurité des chutes à neige.	Chute de piétons ou de camions.	S'assurer que les butées, plaques et le grillage de sécurité des chutes à neige sont en bon état : - Vérifier l'intégrité et la solidité des garde-corps amovibles (Fullum).	
Documents (pamphlets) distribués aux usagers	Rappel de l'ensemble des risques.	Revoir l'information sur la documentation rappelant les consignes de sécurités : - S'assurer d'avoir une quantité suffisante.		
Bris d'équipement	Déversement, contamination du site et des canalisations souterraines.	S'assurer d'avoir une trousse d'urgence pour déversement accidentel : - Vérifier l'état, les dates d'expiration (si applicable) et la quantité du matériel servant à contenir un déversement; - Vérifier que la procédure est affichée et comprise des opérateurs du site; - Réserve d'absorbant disponible sur le site.		
Personnel d'entretien	Entretien des chutes à neige et des chutes mécanisées.	Accidents, chutes.	Avoir un plan de cadenassage des chutes mécanisée avant les opérations d'entretien : - Le personnel effectuant des travaux dans les chutes à neige doit toujours être muni d'un harnais de sécurité ancré à un treuil ou un point d'ancrage fixe et solide; - Formation «Espaces clos» obligatoire pour le personnel d'entretien.	Guide de procédures d'entretien.

AVANT CHAQUE OPÉRATION DE DÉNEIGEMENT				
C/M, C/S, C/D	Préparation du site.	Accidents de véhicules et piétons.	Enlèvement de la neige et de la glace de l'aire de circulation des camions : - Épandage de fondants et d'abrasifs si requis; - Voir à ce qu'aucun obstacle ne nuise à la circulation; - Déneigement des rues qui donnent accès au site en priorité; - Vérification de l'éclairage du site et de la signalisation.	
	Chute à l'égout : enlèvement de la plaque de protection.	Chute de la plaque.	Vérifier l'état des chaînes et s'assurer que les crochets sont bien ancrés avant l'enlèvement des plaques des chutes à neige : - Déposer les plaques en dehors de l'aire de circulation; - Effectuer le test des 4 gas avant l'enlèvement des plaques (formulaire espaces clos).	
	Affectation du personnel d'opération.	Fatigue, accidents.	S'assurer que le personnel affectés au quart de travail soient conformes aux normes régissant les heures de travail de la Ville de Montréal. <i>Référence : <a href="#">La directive sur le temps consécutif de travail consécutif maximum</a></i> ;	
PENDANT LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT				
Poinçonneur C/M	Contrôle des camions à la guérite.	Accidents, vitesse, comportement des camionneurs.	S'assurer que seules les personnes autorisées ont accès au site : - Indiquer aux camionneurs le lieu de déchargement au besoin; - Rapporter au responsable toute infraction au code de sécurité ou le comportement inadéquat de certains camionneurs; - Aviser le responsable du site lorsque la surface de circulation est glacée.	Formation des contremaîtres et du personnel. 2 fiches de contrôle périodique
Surveillant extérieur	Contrôle de la circulation des véhicules à la chute à neige.	Accidents avec véhicules autour de la chute à neige.	- Les surveillants extérieurs doit porter un équipement adéquat comprenant : bottes de sécurité avec semelles antidérapantes, dossard à haute visibilité, coquille ou bouchons, lampe de poche, vêtements chauds, cordons pour lunettes, etc...; - Garder une distance de 7,5 m des véhicules en mouvement; - S'assurer d'être vu par les conducteurs (angles morts); - Ne jamais se trouver à côté ou derrière les camions lors du déchargement de la benne; - S'assurer que les signaux sont bien observés de tous les conducteurs.	
	Contrôle du débit d'eau de la chute à neige.	Glissade, accidents avec véhicules, bruit.	- Ne jamais mettre le pied sur le grillage de sécurité pour enlever les déchets; - Ne pas s'approcher d'une chute à neige mécanisée en opération (pas de grillage); - Rapporter au responsable les camionneurs faisant claquer leurs panneaux arrières.	Formation des surveillants sur les mesures de sécurités. Rappel neige.
Surveillant avec camionnette	Contrôle de la circulation aux sites de surface.	Accidents avec véhicules.	Indiquer clairement le lieu de déchargement des camions et guider les manoeuvres : - Avoir toujours son gyrophare en marche lors des opérations; - Refuser toute personne à pied sur le site; - Interdire tout stationnement des camions sur le site après le déchargement; - Rapporter au responsable tout non respect répétitif des consignes de sécurité (camionneurs, entrepreneurs, etc).	
Camionneurs	Déchargement au site.	Accidents avec véhicules.	Respecter les consignes de sécurité du site telles que : limite de vitesses, signalisation, claquage du panneau arrière, etc. : - Respecter les directives du personnel assigné au site; - Ne jamais sortir du camion sauf dans la zone de sécurité prévue à cet effet; - Pour fermer les crochets en arrière de la benne, vous devez vous rendre OBLIGATOIREMENT dans la zone de sécurité ; - Ne jamais circuler avec la benne en position levée; - Ne pas stationner son véhicule sur le site après déchargement dans la zone prévue ; - Respecter les feux de signalisation si présents au site (chutes Fullum et chutes mécanisées); - Ne pas décharger dans la chute à neige sans en avoir eu l'autorisation du surveillant.	Remettre aux camionneurs et opérateurs (ou à l'entrepreneur) un document des consignes de sécurité du site
Opérateur de rétrocaveuse ou de tracteur chargeur	Nettoyage du pourtour de la chute ou des quais, mettre la neige dans la chute.	Accidents, collisions.	S'assurer d'être bien visible, gyrophare toujours en marche : - L'avertisseur de marche arrière doit être toujours fonctionnel; - Bien nettoyer la neige au pourtour de la chute pour avoir une surface propre et plane; - Ne pas endommager le grillage de la chute avec le godet en essayant de le nettoyer; - Se conformer aux directives du surveillant.	
Opérateur de la souffleuse	Soufflage de la neige.	Avalanches.	Laisser 2 rangées de neige déposée comme assise avant le soufflage de la neige : - Pendant les soufflage, avoir une assise d'empilement de 10 m (une rangée de neige déposée) et une zone de sécurité de 5 m; - Ne pas avoir de pente du tas de neige supérieur à 60°; - Le tas de neige ne doit pas avoir d'escarpement susceptible de se détacher; - Respecter les directives d'entassement du site.	

**À LA FIN DE CHAQUE OPÉRATION DE DÉNEIGEMENT**

C/M	Sécurisation du site.	Vol, vandalisme, intrusion.	Remettre en place les plaques des chutes à neige : - Vérifier l'état du grillage de sécurité de la chute à neige; - Nettoyer les amas de neige ou débris restant sur le site; - S'assurer que la guérite est barrée et que le chauffage est fonctionnel; - Fermer et cadasser les barrières d'accès au site; - Rapporter au responsable du site tout bris d'équipement nécessitant remplacement ou réparation; - Vérifier l'état de l'aire de circulation et réparer au besoin.	
<b>ACTIVITÉS POST-HIVERNALES</b>				
C/M et SCA	Sécurisation du site.	Vol, vandalisme, intrusion.	S'assurer que la guérite est barrée et que le chauffage est réglé au minimum (10° C) : - Fermer et cadasser les barrières d'accès au site; - Rapporter au responsable du site tout bris d'équipement nécessitant remplacement ou réparation; - Réparer la barrière si endommagée lors des opérations; - S'assurer du bon fonctionnement des cadenas et serrures; - Inspecter le site régulièrement pour s'assurer que celui-ci demeure sécurisé.	Fiche d'inspection post-hivernale (à faire)
Contracteur	Fin des opération.	Vol, vandalisme, intrusion, accidents.	Enlever la machinerie du site ou l'entreposer dans un lieu sécuritaire : - Sécuriser la machinerie laissée en place en désactivant le démarrage et verrouiller les portes; - Nettoyer le site et disposer des débris pouvant constituer un obstacle à la circulation.	